Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 8 mars 2023

Communication n° 04/03.2023

Objet: tente municipale au P'tit Marché – Charte des Jardins

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Charte des Jardins a été fondée en 2007. Son but est de promouvoir les bonnes pratiques à adopter pour entretenir son jardin, en favorisant la faune et la flore indigène.

Sur l'impulsion de Région Morges, les Communes de Denges, Echandens, Lussy-sur-Morges, Préverenges, Tolochenaz et Saint-Prex ont adhéré en 2020 à cette Charte, rejoignant les Communes de Lully et Morges déjà membres.

Adhérer à la Charte des Jardins, c'est prendre conscience que l'on peut changer les choses à son échelle. C'est aussi participer à l'effort collectif pour rendre nos jardins plus naturels. Il ne s'agit pas d'une liste d'exigences à remplir pour obtenir un label, ni d'un document juridiquement contraignant, mais d'un engagement à mettre en œuvre, année après année, de petits gestes en faveur de la faune et de la flore indigène.

Afin de promouvoir cette charte auprès de la population, la tente municipale prendra place au P'tit Marché le 30 avril prochain afin de répondre aux questions et encourager l'adhésion à cette charte. Ce sera également l'occasion d'échanger sur le thème des néophytes envahissantes qui se répandent massivement en Suisse et dans notre région au détriment des espèces indigènes.

Toutes les informations peuvent être obtenues sur notre site internet ou sur le site de Région Morges:

- https://www.saint-prex.ch/fr/infospratiques/Chartedesjardins/
- https://www.regionmorges.ch/dossier-thematique/charte-des-jardins/.

La Municipalité

Saint-Prex, le 8 mars 2023/CM – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à Mme Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72